**Titre : La guerre aux déchets est déclarée**

**Descriptif/Chapeau**

Adeline LUCAS est chargée de développement de l’entreprise Les joyeux recycleurs. « Une entreprise heureuse qui fourmille d’idées, devenue en quelques années un des leaders du recyclage auprès des entreprises à Paris et en ile de France », lit-on sur le site Internet. Elle répond aux questions du globe-reporter Hajer du Lycée Ferhat Hached de Bizerte

.

**Introduction**

Les Joyeux Recycleurs proposent aux entreprises une solution simple et tout compris de recyclage pour les déchets usuels au bureau. Créée en 2013, la société compte aujourd'hui plus de 500 joyeux clients en région parisienne : grands groupes (LVMH, BNP, Orange, Engie ...) ; start-up (Blablacar, Air BnB, Pinterest, Konbini ...), lieux culturels (Musée Guimet, Galerie Perrotin, Mairie de Paris ... ) et de très nombreuses PME.

Notre offre consiste à recycler plus d'une douzaine de déchets (Papiers, gobelets, bouteilles, canettes, capsules de café, marc de café, verre, cartouches ...) via l’installation de box de recyclage chez nos clients.

Les clients choisissent quels types de déchets ils souhaitent recycler ; en fonction de la taille de l’entreprise nous adaptons le nombre de box par type de déchet. Nos collecteurs viennent récupérer le contenu des box de recyclage tous les 15 jours chez chacun de nos clients en vue de leur recyclage.

Nous accompagnons également l'entreprise dans la sensibilisation de ses salariés, afin que le geste de tri /recyclage puisse être bien compris et pratiqué par tous les salariés. L'objectif du service est d'apporter de la simplicité dans la mise en place du recyclage en entreprise et de donner une dynamique positive et fédératrice au geste de tri au bureau.

**Interview**

**Pensez-vous qu’à l’heure actuelle l’environnement constitue le souci majeur de l’État français ?**

La France en tant que pays organisateur de la Cop 21 (Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques) affiche clairement une orientation des politiques publiques en faveur de l’environnement. La Cop 21 était un rendez-vous important pour relancer les engagements en matière d’environnement de la communauté internationale, notamment depuis le retrait des accords de Kyoto d’un pays tel que le Canada.

Notre président de la République a également rappelé à son homologue américain, au moment de l’annonce de la volonté des États unis de se retirer de l’accord climatique, que l’enjeu était : « Make our planete great again ».

Tous les échelons de notre organisation administrative sont impliqués : L’État en premier lieu avec le ministère de la Transition écologique, les régions, les départements et les communes. Les échelons locaux (régions, départements, communes) sont en charge de politiques publiques importantes en matière d’environnement, en matière de gestion de déchets, le recyclage est présent sur l’ensemble du territoire et désormais les collectivités sont invitées à mettre en place des plans de réduction des déchets, tels que l’appel « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ».

Les thématiques environnementales sont importantes pour l’État, et l’État a créé des outils pour financer les investissements nécessaires au développement du recyclage.

En matière des déchets, la France a ainsi choisi de structurer la gestion et le recyclage des déchets avec des éco-organismes. Eco-emballages par exemple assurer la gestion des emballages recyclables. Eco-systèmes assure la gestion du recyclage des déchets électroniques. Des nouvelles filières sont également créées en fonction des besoins tel le recyclage des bateaux de plaisance.

Le financement de ces éco-organismes est également assuré de façon originale, c’est le fabricant ou le consommateur qui via une écocontribution assure le financement du service. Par exemple, la filière du recyclage des meubles est financée par une écocontribution payée à l’achat de tout meuble neuf, ou encore la filière du recyclage des emballages est financée par une écocontribution payée par les fabricants de produits avec un emballage recyclage.

**Citez les principales actions entreprises pour la protection de l’environnement et la sensibilisation des citoyens.**

La sensibilisation des citoyens à la gestion et au tri des déchets est capitale pour éviter d’une part que les déchets soient jetés dans la nature et d’autres parts que les éléments soient correctement triés. Les pouvoirs publics, et notamment Eco-emballages, ont beaucoup œuvré pour communiquer auprès du public sur l’importance du recyclage, via par exemple des campagnes de publicité, ou nouvellement des consignes de tri directement écrites sur les emballages des produits.

La sensibilisation s’étend également au public scolaire, les jeunes sont sensibilisés dès l’école à l’environnement et à l’importance de trier, et il est très fréquent maintenant que les enfants expliquent à leurs parents le fonctionnement du recyclage.

**L’expérience du triage des déchets et ordures ménagères fait-elle du chemin ? Y a-t-il recyclage ?**

Le tri des déchets a énormément progressé en France, les premières lois importantes datent de 1975, puis les Loi ROYAL de 1992, ou encore la loi NOTRE de 2015. Il ne faut également pas oublier l’influence du droit européen en matière de progression de la préservation de l’environnement.

L’accès au tri est désormais possible sur l’ensemble du territoire et les plans de gestion et de prévention des déchets sont généralisés. Le tri en porte à porte s’est également généralisé et a facilité le recyclage pour les particuliers.

Le tri en France repose sur au minimum 3 types de poubelles :

* Les ordures ménagères, ce qui ne se recycle pas.
* La poubelle des emballages recyclables (pour le papier, les canettes, les bouteilles plastiques, l’acier, et le tétra pack).
* La poubelle de verre.

Il se développe également en France de nombreux programmes pour développer la valorisation des biodéchets qui peuvent se composter ou entrer dans le processus de méthanisation. Il est estimé que près de ¼ des déchets dans les poubelles sont des déchets organiques, lesquels peuvent être valorisés par compostage ou par méthanisation. Ainsi, des communes françaises donnent des poules à leurs habitants, d’autres donnent ou vendent à des prix attractifs des composteurs ou lombricomposteurs. Enfin, les dernières expérimentations visent à la récupération des biodéchets.

**La maîtrise des sources de pollution que sont les fumées d’usines et d’échappements ainsi que les eaux usées et les rejets industriels fait généralement l’objet de plans de luttes à plusieurs niveaux. Qu’en est-il en France ?**

Les infrastructures pour le traitement des déchets ou le recyclage des matières sont de véritables usines réceptionnant des matières pouvant être nuisibles (bruit, odeur…) ou nocives (utilisation de produit chimique par exemple pour le recyclage du papier). Ces installations relèvent de la réglementation des ICPE. Elles doivent au minimum être déclarées et enregistrées auprès des autorités préfectorales du pays et peuvent avoir besoin d’autorisations plus complètes en fonction des matières traitées et de leur taille. Ces installations font donc désormais l’objet d’une réglementation stricte et contrôlée, notamment concernant les éléments rejetés (les fumées ou les eaux ou matières rejetées doivent correspondre aux normes sanitaires fixées).

Les installations qui ont été installées avant l’entrée en vigueur de ces nouvelles réglementations ont dû être modernisées et installer les équipements nécessaires pour ne pas rejeter d’éléments nocifs dans l’environnement.

**Est-ce que l’écologie est prise en compte dans tous les projets que l’État ou les entreprises privées réalisent ? Pouvez-vous estimer le taux de réussite sur ce plan ?**

Les enjeux environnementaux sont désormais mieux intégrés dans les différents projets publics ou privés. Au niveau juridique, l’acte important sur la reconnaissance de l’environnement et du développement est l’adossement, en 2005, de la Charte de l’environnement au Préambule de la Constitution. La Constitution étant le texte juridique le plus haut dans notre hiérarchie des normes.

La Charte de l’environnement énonce notamment dans son article **6** « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. ». Les projets portés par les acteurs publics ou les acteurs privés doivent répondre à cette exigence de concourir à un développement « durable ». Ainsi, les plus grands projets d’aménagement sont soumis à une procédure spécifique qui s’appelle l’enquête publique. Cette procédure complexe permet notamment aux tiers de prendre connaissance du projet, y apporter des modifications et remarques et éventuellement des contestations judiciaires.

Si un ensemble d’outils et de réglementations veillent à mieux prendre en compte l’environnement dans l’ensemble des actions publiques ou privées, il est évident que l’environnement n’est pas encore la priorité de nombreux projets.

**Dans la localité que vous habitez sentez-vous un effort concret pour protéger l’environnement ? Sur ce plan, le citoyen se prend-il en charge dans son quartier ?**

Nous sommes basés à Paris où des réels efforts sont menés pour préserver l’environnement et améliorer la gestion des déchets. Paris est malheureusement l’une des villes en France ou le tri est le moins bien réalisé, sans compter quelques soucis en matière de propreté. La marge de progression est importante et les acteurs publics, les entreprises et les citoyens agissent pour améliorer l’environnement. Par exemple, depuis 2017, la mairie a installé dans l’espace public des espaces de tri « les trilib », ou encore des points de « trimobil » pour permettre aux Parisiens de trier tous les éléments qui ne se jettent pas dans les ordures ménagères. La valorisation des déchets alimentaires est réalisée dans de nombreux collèges et lycées parisiens, une expérimentation est également lancée concernant la collecte de biodéchets en porte à porte.

Les entreprises et notamment les start-up se mobilisent également pour proposer d’autres solutions de gestion et de recyclage des déchets ; il y a notre entreprise qui propose une solution simple et clé en main pour instaurer le tri sur le lieu de travail. Il y a également des entreprises pour la valorisation du marc de café, la réutilisation de gobelets au lieu des gobelets à usage unique.

Les citoyens et les associations se mobilisent également avec des opérations de collecte des déchets ou la mise en place de composteurs collectifs en pied d’immeubles. Par exemple, les opérations de collecte de mégots organisées par l’association Surfrider se multiplient. Un citoyen a créé l’initiative « run éco team » qui invite à récupérer des déchets lors de son footing.

Voici quelques exemples en matière de déchets, mais plus globalement en matière d’environnement les expériences sont pléthore.

**Quel est le degré de participation des jeunes et des élèves en particulier dans les compagnes en faveur de l’environnement ?**

Les jeunes sont impliqués à plusieurs niveaux en matière de gestion des déchets. Comme évoqué précédemment, les programmes scolaires accordent de plus en plus d’importance aux problématiques environnementales et participent à l’éducation sur l’environnement. Les écoles mettent en place des potagers, des composteurs, des actions de réduction du gaspillage alimentaire. Les jeunes générations sont directement impliquées dans ces initiatives.

Par ailleurs, certains jeunes s’investissent sur les réseaux sociaux pour partager leurs astuces et leurs engagements sur des chaînes Youtube par exemple. Des clubs ou associations d’élèves se créent également sur des thématiques de gestion ou de réduction des déchets. Les jeunes sont de plus en plus conscients des enjeux et impliqués.